



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ISÈRE DE JUDO

CONCILIER SES ETUDES ET LE JUDO



avec la CDJ Isère, labellisée
« POLE ENTRAINEMENT »

Dossier de candidature
Saison sportive 2011/2012

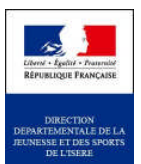
Association loi 1901, fondée le 19 octobre 1973, déclarée en Préfecture sous le n° W38100570

Comité Isère de Judo

Maison départementale des Sports

7, rue de l'Industrie – 38320 EYBENS

Contact : secretariat@judo38.com Tél. : 06 86 98 36 26



La Classe Départementale du Comité Isère de Judo

Le Judo sportif
mais aussi

Arbitrage

**Commissaire
Sportif**

**Assistant
club**

Kata

**Préparation
physique**

Diététique

*Et un excellent moyen de se préparer pour rejoindre au lycée
la filière d'accession au haut niveau de la FF Judo
au sein d'un Pole Espoir ou d'un Pole France*



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ISÈRE DE JUDO

Saint Martin d'Hères le 6 février 2011

Chers Parents et Chers Judokas,

La CDJ Isère (Classe Départementale du Comité Isère de Judo), labellisée « Pole Entraînement » par l'académie de Grenoble depuis la rentrée de septembre 2009, est une structure qui permet de concilier harmonieusement une scolarité normale et une pratique plus soutenue du judo ; tout en restant licencié dans son club d'origine.

La CDJ Isère est située au collège Edouard Vaillant de Saint Martin d'Hères.

Les personnes intéressés peuvent obtenir auprès du Comité le DVD récemment élaboré par deux anciens judokas de la CDJ et du Pole France de Grenoble ; lequel présente en image le fonctionnement scolaire et sportif de cette section

Il est également possible, dès à présent et si l'emploi du temps du judoka le permet, de participer à des entraînements au sein de la CDJ le mardi ou le jeudi de 14h30 à 16h30 (au gymnase Benoît Frachon).

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions de croire, Chers parents et Chers Judokas, en l'expression de nos sentiments sportifs les plus dévoués.

Le Président du Comité Isère

Jean Michel BARTHELEM

*Association loi 1901, fondée le 19 octobre 1973, déclarée en Préfecture sous le n°
W38100570*

Comité Isère de Judo

*Maison départementale des Sports
7, rue de l'Industrie – 38320 EYBENS*

Contact : secretariat@judo38.com Tél. : 06 86 98 36 26



La Classe Départementale du Comité Isère de Judo



Le mercredi après midi au gymnase Hoche avec le Pole Espoir



Regroupement des CDJ de Haute Savoie et de Savoie et de l'Isère à la Motte Servolex.

LES OBJECTIFS

L'objectif est **EDUCATIF** et **SPORTIF**.

Les « **Classes Départementales de Judo** » ont pour vocation de :

- Permettre à de jeunes judokas d'effectuer un apprentissage technique et sportif du judo pour ensuite intégrer soit la filière d'accès au haut niveau (Pôle Espoir, Pôle France) soit participer à la vie associative de leurs clubs ou départements (organisation des compétitions, arbitrage, encadrement ...).
- Permettre à de jeunes judokas de concilier leur réussite scolaire avec une pratique assidue de leur passion : LE JUDO.
- Le judoka de CDJ conserve un lien très fort avec son club et son professeur d'origine.

LA SCOLARITE

Tous les judokas scolarisés en **6^e/5^e/4^e ou 3^e** à la rentrée de septembre 2011 peuvent faire acte de candidature à la CDJ pour l'année scolaire 2011/2012.

Le judoka n'est exempté d'aucun cours et de ce fait, son appartenance à la section sportive scolaire ne peut être évoquée auprès des professeurs pour la remise ou la dispense de travaux scolaires.

Des autorisations exceptionnelles d'absences aux cours peuvent toutefois être accordées par Monsieur le Principal (à la demande des entraîneurs de judo) à l'occasion de déplacements sportifs.

Les choix de **l'anglais pour la première langue** et de **l'espagnol pour la seconde langue sont obligatoires**. Par ailleurs les judokas membres de la CDJ ne peuvent pas envisager de faire latin ou grec.

LE SUIVI MEDICAL

Le suivi médical des élèves de la section est assuré par le médecin scolaire et les médecins Fédéraux.

L'ACTIVITE SPORTIVE

Les professeurs d'E.P.S. et les entraîneurs de judo organisent, en concertation et sous l'autorité du Principal, une complémentarité de leurs programmes; notamment au niveau des emplois du temps (entraînements judo et cours d' E.P.S. n'ont pas lieu le même jour).

Deux séances hebdomadaires de deux heures, sont consacrées au judo. Les entraînements se déroulent, dans l'attente du dojo départemental, au gymnase Benoît Frachon ; lequel jouxte le collège.

Les judokas de la CDJ sont tenus de participer aux activités sportives organisées par la section (entraînements de masse, stages de perfectionnement, compétitions ...); lesquelles restent prioritaires sur les activités optionnelles que le collège pourrait proposer aux élèves (déplacements à l'étranger notamment).

Les entraînements au sein de la CDJ ne se confondent pas avec ceux du club du judoka dans lequel il continue de s'entraîner au moins une fois par semaine.

L'ORGANISATION INTERNE

Une commission composée du Chef d'établissement, du Conseiller d'Education, de l'Entraîneur responsable de la pratique sportive, de deux enseignants dont un d' E.P.S., du Président du club support de la CDJ et d'un Parent d'élève se réunit, autant que de besoin, pour analyser le fonctionnement de la section et proposer les aménagements nécessaires, notamment en matière de soutien scolaire si le besoin s'en fait sentir.

INTERNAT

Le collège ne dispose pas d'internat. Des solutions peuvent être trouvées avec des familles d'accueil mais elles restent très limitées.

Si vous souhaitez intégrer la section et si vous avez un problème d'hébergement, contactez dès que possible le Comité Isère de Judo

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Une photocopie des bulletins scolaires des 1^{er} et 2nd trimestre de l'année en cours (obligatoire),
- Une enveloppe timbrée à l'adresse des parents,
- La demande d'inscription .

Pièces à fournir début septembre

- Une photo d'identité récente (licence UNSS)
- Une cotisation annuelle de 85,00 € (licence UNSS + participation financière aux frais de fonctionnement de la CDJ).

Tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en considération.

DATES A RETENIR

■ Lundi 16 mai 2011

Date limite pour le retour des dossiers au Comité Isère de Judo
Maison départementale des sports.
7, rue de l'industrie. 38320 Eybens

■ Mercredi 18 mai 2011 à 14h30

Tests d'évaluation. Les judokas seront contactés individuellement.

■ Fin mai 2011

Réunion de la commission d'admission.

Pour tout renseignement complémentaire contacter le

Comité Isère de Judo

Jérôme CAVALLI au 06 86 98 36 26

E-mail : contact@judo38.com



La CDJ en stage à AJACCIO (avril 2008) avec le Pole Espoir de la Corse